

Je crois que si l'opposition est sincère dans ses affirmations et que si elle ne cherche pas simplement à retarder les choses, elle devrait souscrire à cette motion. On nous a dit plus tôt que l'opposition n'avait rien contre ce projet de loi. Cela se reflète dans le fait que les membres de l'opposition ont déclaré vouloir améliorer cette mesure et ont même obtenu qu'on y apporte des amendements, ce qui montre qu'ils souhaitaient que ce projet de loi soit adopté. Ce n'est qu'aujourd'hui que le chef de l'opposition nous dit qu'ils s'opposent à ce projet de loi.

Je crois qu'on devrait adopter cette motion pour être certains de la date à laquelle le comité produira son rapport pour que le cas du projet de loi puisse être réglé d'une façon comme de l'autre sans autre délai.

L'honorable John Lynch-Staunton (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je tiens à préciser la position de l'opposition au sujet du projet de loi C-69. Nous croyons que les modifications que nous proposons l'améliorent grandement. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-69 marque un recul par rapport au processus existant. Nous ne sommes pas disposés à approuver le libellé actuel du projet de loi C-69.

Nous rejetons cette modification parce qu'à notre avis, il ne faut pas interrompre le processus en cours, qui sera bientôt terminé. Le gouvernement devrait comprendre ça. On a déjà investi six millions de dollars dans un processus qui marche bien. Sans reprendre toute mon argumentation, voilà qui la résume assez bien. Le processus n'est pas défectueux. On cherche seulement à l'améliorer et personne ne peut s'opposer à cela.

Le projet de loi C-69 devrait être mis de côté jusqu'à ce qu'un projet d'ordonnance de représentation ait été présenté et que les limites fondées sur le recensement de 1991 ait été confirmées, c'est-à-dire après novembre 1996. On pourra fignoler le projet de loi après cette date, et nous nous ferons un plaisir d'appuyer les efforts du gouvernement pour faire en sorte qu'il soit mis en oeuvre.

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai suivi le débat cet après-midi avec inquiétude et regret. Je m'inquiète parce que le projet de loi C-69 est très important et a finalement une incidence fondamentale pour ceux qui, contrairement à nous, veulent se faire élire à la Chambre des communes, de même que pour les Canadiens. J'éprouve du regret parce que la situation provoquée par l'étude de ce projet de loi, et peut-être d'autres projets de loi, trouble la façon dont nous effectuons nos travaux au Sénat.

Je ne prendrai pas plus de temps pour expliquer le cheminement que nous avons suivi depuis un an, c'est-à-dire l'effort que le gouvernement a déployé pour adopter des modifications aux lois sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Aux fins du compte rendu, le sénateur Carstairs a clairement fait valoir le mérite et la nécessité de ce projet de loi.

Dans le passé, selon un processus similaire, le Sénat tenait un débat et réalisait une évaluation, puis le projet de loi était adopté sans amendements, y compris lorsque la majorité était détenue par l'opposition libérale, du temps du gouvernement conservateur précédent.

Encore une fois, je voudrais rappeler aux honorables sénateurs l'évaluation faite de notre rôle de sénateurs relativement à ce

genre de question, non pas des questions générales mais bien ce genre de question, par un ancien leader du gouvernement et de l'opposition dans cette chambre, qui fut aussi ministre de la Justice, l'honorable Jacques Flynn, en 1985, alors qu'il parrainait un projet de loi d'initiative gouvernementale sur le remaniement des circonscriptions électorales, le projet de loi C-74.

Je sais que certains sénateurs d'en face, en particulier les sénateurs Lynch-Staunton et Murray, s'impatientent lorsqu'on leur rappelle des propos du sénateur Flynn. Ceux-ci font valoir que ces propos ne s'appliquent plus aujourd'hui. Toutefois, honorables sénateurs, ces propos s'appliquent avec beaucoup de justesse à la situation dans laquelle nous nous trouvons cet après-midi. Lorsque le sénateur Flynn exhortait cette Chambre à adopter le plus rapidement possible le projet de loi de son gouvernement, il avait dit:

[...] Je dirais que c'est un secteur qui intéresse presque exclusivement la Chambre des communes, et je pense que nous, en tant que chambre non élue et législateurs nommés, ne sommes guère en position de dire aux députés de la Chambre des communes comment ils devraient s'y prendre pour délimiter leurs circonscriptions électorales.

• (1810)

C'étaient là des paroles assez dures de la part du sénateur Flynn. Je dirais, honorables sénateurs, que le Sénat, par la voix de sa majorité, a abordé avec beaucoup d'agressivité le processus de remaniement de la carte électorale, et pas seulement en offrant ses conseils.

Le Sénat a renvoyé à la Chambre deux projets de loi accompagnés de propositions d'amendement: le projet de loi C-18, l'année dernière, et, plus récemment, le projet de loi C-69. Ces amendements portaient sur des points substantiels et non pas seulement sur des points de détail. Le gouvernement a réagi avec beaucoup de sensibilité et de respect à l'endroit du rôle législatif du Sénat.

Il appert cependant maintenant qu'au lieu de vouloir s'engager de façon sérieuse dans le processus législatif avec la Chambre des communes, les sénateurs de l'opposition établissent un dialogue entre les deux chambres avec une attitude complètement différente.

Le 20 juin, nous avons reçu de la Chambre des communes un message concernant nos amendements. Le 21 juin, mon collègue, le sénateur Graham, a proposé que le Sénat renonce à ses amendements. Comme nous le savons tous, au lieu d'adopter la motion, le sénateur Murray a proposé l'ajournement du débat, en sachant fort bien que cela signifierait que les dispositions du projet de loi C-18, qui avait suspendu l'activité des commissions de délimitation des circonscriptions électorales actuelles, entreraient en vigueur à minuit ce jour-là parce que la nouvelle mesure législative, le projet de loi C-69, ne serait pas en vigueur. Nous le savons tous.

Pour s'assurer, cependant, que l'adoption du projet de loi C-69 soit impossible, le sénateur Kinsella, le whip de l'opposition, a fait reporter le vote sur la motion du sénateur Murray au lendemain, le 22 juin. Ce jour-là, comme le prévoyait la loi, les commissions existantes ont été réactivées.